



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 5047

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de la défense quelle est l'action que mène son ministère, en partenariat avec les services de l'éducation nationale, dans le cadre de l'enseignement de défense assuré par les instituts universitaires de formation des maîtres et quels sont les soutiens qu'il apporte en matériel pédagogique, la documentation, en intervenants militaires et les visites d'établissements militaires.

Texte de la réponse

Dans le cadre du lien armées-nation et de l'enseignement de défense, une action conjointe est conduite par le ministre de la défense et le ministre chargé de l'éducation nationale. Depuis 1989, au sein de chacune des vingt-cinq académies, un trinôme académique placé sous la tutelle du recteur, assisté de l'autorité militaire territoriale et du président de l'association régionale des auditeurs de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) dispense l'enseignement de défense aux responsables éducatifs dans le cadre de leur formation générale. Pour l'année 2000-2001, 116 actions de ce type ont été suivies par près de 4 000 enseignants. Par ailleurs, une circulaire conjointe a été signée en juillet 2001 par le ministère de la défense et le ministère chargé de l'éducation nationale. Elle a pour objectif de coordonner les efforts de ces deux ministères en vue de promouvoir toutes les initiatives des établissements d'enseignement tournées sur l'éducation à la défense. Une commission bilatérale de coopération pédagogique chargée de sélectionner les meilleurs projets a été institutionnalisée. Le ministère de la défense attribue ainsi chaque année plusieurs milliers d'euros à de tels projets. Le ministère de la défense a également apporté son concours intellectuel et logistique à l'organisation d'une université d'automne sur le thème « Enseigner le monde contemporain : guerres et conflits », qui s'est déroulée en octobre 2002 à l'université de Savoie de Chambéry, et a réuni un public de 220 personnes composé de militaires, d'enseignants et de membres de l'association régionale de l'IHEDN. Des conférenciers civils et militaires de renom sont intervenus, notamment sur des thèmes tels que la guerre et la ville, la défense de la France à l'aube du xxie siècle, géographie et conflits contemporains. Les conférences ont alterné avec des tables rondes au cours desquelles des officiers des trois armées et de la gendarmerie ont fait part de leurs expériences opérationnelles récentes. Le soutien ainsi apporté par le ministère de la défense s'est achevé par une présentation statique et dynamique des activités du 13e bataillon de chasseurs alpins de Chambéry. Un groupe de pilotage de la commission armées-jeunesse est chargé de la conception, de la préparation, de l'organisation et de la conduite d'un colloque ayant pour thème « L'Education à la défense », qui se déroulera courant mai-juin 2003. De même, en 2003, afin d'aider le corps enseignant à mener à bien sa mission d'enseignement de la défense en classes de troisième et de première, le ministère de la défense a programmé la conception et la réalisation d'outils pédagogiques. Ces outils seront élaborés sous la double validation du ministère de la défense pour leur exactitude quant au contenu, et de l'éducation nationale pour leur valeur pédagogique. Ils seront complémentaires des produits déjà existants. L'objectif est de fournir ces outils aux enseignants après les vacances scolaires de février 2004. Un groupe de travail composé de représentants des états-majors, de la direction générale de la gendarmerie nationale et du ministère de l'éducation nationale a été constitué à cet effet.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5047

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2002, page 3653

Réponse publiée le : 24 février 2003, page 1404